

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Ribeauvillé

COMMUNE
de
MITTELWIHR

F 68630 – Route du Vin
Tél. 03 89 47 90 23



CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 MAI 2023

SEANCE ORDINAIRE

SOUS LA PRESIDENCE DE
ALAIN KLEINDIENST, MAIRE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE CONSEILLERS

Elus :	15
En fonction :	15
Présent(s) :	11
Absent(s) :	3
Excusé(s) :	0
Représenté(s) :	1

LISTE DE PRESENCE

Maire & Adjoints

Alain KLEINDIENST – Maire	Présent
Fanny OSTER – 1 ^{er} Adjoint	Présente
Jean Michel HERRSCHER – 2 ^e Adjoint	Représenté
Philippe SCHEIDECKER – 3 ^e Adjoint	Présent

Conseillers Municipaux

Noëlle ABEGA	Présente
Philippe BLANCK	Présent
Jean-Claude BURGHART	Absent
Éric DUBERTRAND	Présent
Fanny ECKERT	Présente
Andrée GOCKER	Présente
Edith GREINER	Présente
Aurélie MAULER	Présente
Nicole STROSSER	Présente
Robert ZIEGLER	Absent
Benjamin ZIRGEL	Absent

PROCURATION(S)

Jean-Michel HERRSCHER à Alain KLEINDIENST

SECRETAIRE DE SEANCE

Agathe BAUDIQUEZ – Secrétaire de Mairie

DATE DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE

20 Avril 2023

ORDRE DU JOUR

- 1 – Conseil Municipal – Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- 2 – Urbanisme
- 3 – Budget Principal – Compte Financier Unique 2022
- 4 – Budget Principal – Affectation du résultat 2022
- 5 – Commune de Zellenberg – Demande retrait du Syndicat
- 6 – Commune de Beblenheim – Demande retrait du Syndicat
- 7 – Mutualisation – Convention de mise à disposition de matériel communal
- 8 – Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal
- 9 – Informations et divers

1 – Conseil Municipal – Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Pour :	12	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

2 - Urbanisme

Type	N° de dossier	Nom du Demandeur	Adresse du bien	Objet de la demande	Date de dépôt
Cu a	068 209 23 C0008	Maître ZOBLER Jean-Paul	1 rue du 25 Décembre		19/04/2023
DP	068 209 23 C0010	GARAGE WURTZ JJ Jean-Jacques WURTZ	5 A Rue du Bouxhof	Création d'un mur	19/04/2023
DP	068 209 23 C0011	ENDO OKADO Mari	5 Rue de la Krautenuau	Création d'une clôture	24/04/2023
DP	068 209 23 C0012	SIBEL ENERGIE SPENLEHAUER Reine	4 Rue des Tilleuls	Installation de 15 panneaux photovoltaïques	24/04/2023
PC	068 209 23 C0002	KORKMAZ Halil	9 Rue de la Krautenuau	Modification des ouvertures et de la destination du sous-sol et déplacement de la piscine	17/04/2023

3 - Budget Principal – Compte Financier Unique 2022

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 06 Juillet 2021 approuvant le passage anticipé à la nomenclature budgétaire et comptable M57 et au Compte Financier Unique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 242 de la Loi de Finances 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique ;

CONSIDÉRANT que le Compte Financier Unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation aux Comptes Administratifs et Comptes de Gestion ;

Madame Fanny OSTER, Adjointe au Maire, présente les résultats budgétaires de l'exercice 2022.

	Titres émis	Mandats émis	Résultat 2022
Fonctionnement	728 864.41 €	677 814.06 €	51 050.35 €
Investissement	416 067.78 €	504 767.02 €	- 88 699.24 €
TOTAL	1 144 932.19 €	1 182 581.08 €	- 37 648.89 €

CONSIDÉRANT que le Compte Financier Unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur et le comptable – le SGC Kaysersberg Vignoble ;

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ADOPTE le Compte Financier Unique 2022 du Budget Principal de la Commune de Mittelwihr dont la balance se constitue comme suit :

	Résultat de clôture 2021	Part affecté à l'investissement 2022	Résultat 2022	Résultat de clôture 2022
Fonctionnement	107 622.07 €	-	51 050.35 €	158 672.42 €
Investissement	234 620.45 €	-	- 88 699.24 €	145 921.21 €
TOTAL	342 242.52 €	0.00 €	- 37 648.89 €	304 593.63 €

Pour : 10	Contre : 0	Abstentions(s) : 0
-----------	------------	--------------------

4 - Budget Principal – Affectation du résultat 2022

En application de l'instruction comptable M57 relative à la comptabilité des collectivités locales, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats dégagés en fin d'exercice 2022 par le budget principal.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
CONSTATANT que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	51 050.35 €
- un excédent de fonctionnement reporté de	107 622.07 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	158 672.42 €
- un déficit d'investissement de	- 88 699.24 €
- un excédent d'investissement reporté de	234 620.45 €
soit un excédent de financement de	145 921.21 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Fanny OSTER, Adjointe au Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 – Excédent	158 672.42 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
Résultat reporté en Fonctionnement (002) – Excédent	158 672.42 €
Résultat reporté en Investissement (001) – Excédent	145 921.21 €

Pour : 12	Contre : 0	Abstentions(s) : 0
-----------	------------	--------------------

5 – Commune de Zellenberg – Demande retrait du Syndicat

La Commune de Zellenberg a fait part à plusieurs reprises aux membres du Syndicat Intercommunal du Parc des Sports de Mittelwihr et Environs son souhait de revoir l'assiette des contributions communales appelées annuellement par le SIPS, statutairement, sur la base de la population DGF N-1 et du potentiel fiscal N-1. Le Conseil Municipal de la Commune a sollicité, à l'unanimité, son retrait du SIPS en date du 19 Décembre 2022. La décision a été notifiée au SIPS par lettre recommandée avec accusé de réception le 13 janvier 2023.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des propositions de modification de l'assiette ont été soumises aux Communes membres à la suite de la réunion du Comité en date du 20 Décembre 2022. Ces propositions sont restées sans réponse.

Les Maires des Communes membres se sont réunis, sur invitation du Président, le Mercredi 22 Mars 2023 afin d'échanger sur les conséquences financières et patrimoniales des demandes de retrait des Communes de Zellenberg et de Beblenheim. Messieurs les Président et Vice-Président ont émis le souhait d'autoriser ces retraits. Ils ont ensuite présenté une répartition financière et patrimoniale à laquelle les deux Communes n'ont pas répondu.

Monsieur le Maire précise que le retrait de la Commune de Zellenberg pénalisera financièrement les autres Communes encore adhérentes. De plus, cette remise en cause du modèle économique entravera sérieusement la réalisation de projets sportifs destinés à la jeunesse et aux séniors ainsi qu'au développement du territoire.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les délégués des Communes membres ont fait le choix d'autoriser les retraits des Communes de Zellenberg et de Beblenheim afin de ne pas entraver le bon fonctionnement du SIPS. Il précise toutefois que les élus n'ont pas encore trouvé d'accord concernant les conséquences financières et patrimoniales de ces retraits. Il souligne que les élus de la Commune de Zellenberg souhaitent procéder à la vente du camping, actuellement exploité via un bail emphytéotique, et ainsi obtenir une quote-part du produit de ladite vente, même si celle-ci devait intervenir après leur retrait du Syndicat.

VU la demande de la Commune de Zellenberg en date du 21 décembre 2020 sollicitant son retrait du SIPS avec effet au 1er janvier 2021 ;

VU la Délibération n° 8-2020 du Conseil Municipal de la Commune de Zellenberg prise à l'unanimité des votants en date du 1er décembre 2020 actant cette demande ;

VU la Délibération n°14-2022 du Conseil Municipal de la Commune de Zellenberg prise à l'unanimité des votants en date du 19 Décembre 2022 sollicitant son retrait du SIPS en vertu de l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du SIPS approuvés par Arrêté Préfectoral du 30 octobre 2015, et notamment l'Article 17-Chapitre V portant sur le retrait des membres ;

VU la Délibération n°2023-03-29-07 du Conseil Syndical du SIPS autorisant le retrait de la Commune de Zellenberg du Syndicat Intercommunal du Parc des Sports de Mittelwihr et Environs ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L.5211-19 du CGCT, les conseils municipaux des Communes membres du Syndicat doivent se prononcer, dans un délai de trois mois, sur la délibération du Conseil Syndical du SIPS autorisant le retrait de la Commune ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à la délibération du Syndicat Intercommunal du Parc des Sports de Mittelwihr et Environs autorisant le retrait de la Commune de Zellenberg.

Pour :	12	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

6 – Commune de Beblenheim – Demande retrait du Syndicat

Le Conseil Municipal de la Commune de Beblenheim a sollicité, à l'unanimité, son retrait du SIPS en date du 07 Février 2023. La décision a été notifiée par courrier en date du 13 Mars 2023.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des propositions de modification de l'assiette ont été soumises aux Communes membres à la suite de la réunion du Comité en date du 20 Décembre 2022. Ces propositions sont restées sans réponse.

Les Maires des Communes membres se sont réunis, sur invitation du Président, le Mercredi 22 Mars 2023 afin d'échanger sur les conséquences financières et patrimoniales des demandes de retrait des Communes de Zellenberg et de Beblenheim. Messieurs les Président et Vice-Président ont émis le souhait d'autoriser ces retraits. Ils ont ensuite présenté une répartition financière et patrimoniale à laquelle les deux Communes n'ont pas répondu.

Monsieur le Maire précise que le retrait de la Commune de Beblenheim pénalisera financièrement les autres Communes encore adhérentes. De plus, cette remise en cause du modèle économique entravera sérieusement la réalisation de projets sportifs destinés à la jeunesse et aux séniors ainsi qu'au développement du territoire.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les délégués des Communes membres ont fait le choix d'autoriser les retraits des Communes de Zellenberg et de Beblenheim afin de ne pas entraver le bon fonctionnement du SIPS. Il précise toutefois que les élus n'ont pas encore trouvé d'accord concernant les conséquences financières et patrimoniales de ces retraits. Il souligne que les élus de la Commune de Beblenheim souhaitent procéder à la vente du camping, actuellement exploité via un bail emphytéotique, et ainsi obtenir une quote-part du produit de ladite vente, même si celle-ci devait intervenir après leur retrait du Syndicat.

VU la Délibération n°3.b-2022 du Conseil Municipal de la Commune de Beblenheim prise à l'unanimité des votants en date du 07 Février 2023 sollicitant son retrait du SIPS en vertu de l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du SIPS approuvés par Arrêté Préfectoral du 30 octobre 2015, et notamment l'Article 17-Chapitre V portant sur le retrait des membres ;

VU la Délibération n°2023-03-29-08 du Conseil Syndical du SIPS autorisant le retrait de la Commune de Beblenheim du Syndicat Intercommunal du Parc des Sports de Mittelwihr et Environs ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L.5211-19 du CGCT, les conseils municipaux des Communes membres du Syndicat doivent se prononcer, dans un délai de trois mois, sur la délibération du SIPS autorisant le retrait de la Commune ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à la délibération du Syndicat Intercommunal du Parc des Sports de Mittelwihr et Environs autorisant le retrait de la Commune de Beblenheim.

Pour :	12	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

7 – Mutualisation – Convention de mise à disposition de matériel communal

Les agents du service technique de la Commune de Mittelwihr ont fait part du manque de matériel nécessaire à la bonne exécution de certaines de leurs missions. Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'un recensement des besoins a été réalisé. Il rappelle que les agents sont en contact régulièrement avec les membres du service technique de la Commune de Bennwihr et que des prêts de matériels occasionnels sont pratiqués depuis de nombreuses années. Afin de formaliser cette pratique et pallier à des besoins de matériel ponctuels, les élus des deux Communes se sont réunis le mercredi 08 Mars 2023 afin d'échanger à ce sujet. Les élus et agents concernés ont décidé d'accroître la mise à disposition de matériel entre les deux communes et d'encadrer juridiquement cette pratique par une convention annexée à la présente délibération.

Les élus se félicitent de manière unanime de cette collaboration avec la Commune de Bennwihr.

CONSIDÉRANT les besoins recensés par les services techniques des Communes de Bennwihr et de Mittelwihr ;

CONSIDÉRANT que le prêt de matériel et l'entraide entre les services sont pratiqués de manière informelle depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de conclure une convention de mise à disposition de matériel avec la Commune de Bennwihr afin de sécuriser juridiquement cette mutualisation ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition de matériel communal ci-annexé ;

AUTORISE le Maire à signer la convention précitée.

Pour :	12	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

8 - Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal

- Néant -

9 – Informations et divers

- SIVU Forestier – Réunion du Comité Syndical le Mardi 04 Avril 2023
- Brigade verte – Réunion du Mardi 04 Avril 2023
Monsieur Philippe SCHEIDECKER, Adjoint au Maire, explique à l'assemblée que le mode de représentation des communes membres sera modifié prochainement. En lieu et place d'un délégué par commune, un délégué représentera un groupement d'une dizaine de communes afin de faciliter les échanges avec la Brigade verte.
- Éclairage public – Réunion de réception des travaux le Mardi 11 Avril 2023
Madame Noëlle ABEGA expose à l'assemblée que la réunion de réception des travaux s'est bien déroulée et relève le professionnalisme des agents de Vialis. 91 luminaires ont été changés à l'occasion de la première tranche de travaux. Les luminaires de la Rue des Orchidées ont également été remplacés en raison d'un approvisionnement plus important du fabricant. La deuxième tranche de travaux est prévue pour 2024. Le dossier devra donc être finalisé avant la fin du mois de juillet. Madame Noëlle ABEGA rappelle aux conseillers que le luminaire situé Rue des Merles ne fonctionne toujours pas. En l'absence de plans, il sera peut-être nécessaire de creuser.
- Maison Fleuries – Cérémonie de remises des prix le Vendredi 14 Avril 2023

COMMUNE DE MITTELWIHR

PROCES-VERBAL DU CM DU 02 MAI 2023

- ONF – Présentation du nouveau Garde forestier Monsieur Saul JACOB
Le nouveau Garde forestier de la Commune est venu se présenter. A cette occasion, il a rappelé le projet avec les Communes de Kaysersberg Vignoble, Bennwihr et Riquewihr de mise au gabarit d'un chemin afin qu'il soit accessible aux grumiers.
- Rivières de Haute Alsace – Réunion du Mercredi 19 Avril 2023 relative au projet de bassin de rétention Monsieur Philippe SCHEIDECKER, Adjoint au Maire, indique qu'il a été demandé aux agents de Rivières de Haute Alsace d'actualiser le projet réalisé initialement. L'autre projet présenté est trop coûteux, trop large et impliquerait la Commune voisine.
- Réhabilitation de l'école – Réunion du Mercredi 26 Avril 2023 avec Monsieur Éric DUBERTRAND du bureau d'études SETUI en charge de l'étude de faisabilité.
Monsieur Éric DUBERTRAND expose à l'assemblée l'avancement de l'étude de faisabilité en cours. Le résultat de cette étude sera présenté à l'occasion de la prochaine séance du Conseil municipal.
- Appel à projets – Le Maire fait état de l'avancement du projet et des difficultés rencontrées au niveau des financements.
- Restaurant – L'exploitant a décidé de mettre fin au projet d'ouverture.
- Facturation de l'eau – La relève du 1^{er} semestre 2023 débutera cette semaine.
- Salon Saveurs et Terroirs – Samedi 06 et Dimanche 07 Mai 2023
- Repas des Aînés – Dimanche 14 Mai 2023
- Journée citoyenne – Samedi 03 Juin 2023

Ouverture de séance à 19h⁰⁰
Levée de séance à 20h⁴⁰

Le Maire,
Alain KLEINDIENST